



# AIDES À L'HABITAT

avec Roannais Agglomération, améliorez votre cadre de vie

2020

**Subventions pour les copropriétaires  
en faveur d'une rénovation énergétique  
et/ou d'une adaptation des parties communes**

# Rénov'ta copro



Où se renseigner ?  
Rénov'actions 42  
Maison Départementale de l'Habitat et du Logement  
5 Rue Brison à Roanne - 04 77 78 39 94



## Pour qui ?

Copropriétés situées sur les 40 communes de l'agglomération et **immatriculées au registre des copropriétés**.  
Syndics professionnels ou bénévoles.  
**Sans condition de ressources.**

## Pour quoi ?

Réaliser au moins 25% de gain énergétique par des travaux ciblés : travaux d'isolation, de ventilation, changement collectif des menuiseries, changement du système de chauffage collectif et/ou réaliser des travaux d'adaptation des parties communes.

## Combien ?

Maximum 40% du montant HT des travaux éligibles (subvention plafonnée à l'enveloppe budgétaire allouée).

Règlement complet disponible sur [www.agglo-roanne.fr](http://www.agglo-roanne.fr) ou à la MDHL 5 Rue Brison à Roanne.

**LA DEMANDE DE SUBVENTION DOIT ÊTRE DÉPOSÉE  
AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX !**

Appel à projets - Dossier à déposer avant le 1<sup>er</sup> septembre 2020.  
Jury en octobre 2020.

+ d'infos sur  
[agglo-roanne.fr](http://agglo-roanne.fr)